

## PROGRAMME D’ACTIONS TRANSFORMATRICES (TAP)

*Exploisons le potentiel de l’action climat locale et infranationale*

Version du 7 juillet 2015

### Contenu

1. Déclaration d’Action.....	2
2. Le Programme d’Actions Transformatrices (TAP) en bref .....	4
3. Les quatre piliers d’action du TAP .....	5
3.1 Le Pipeline des Projets TAP.....	6
3.2 La Plateforme des Actions Transformatrices .....	6
3.3 Le Pavillon des Actions Transformatrices .....	6
3.4 Le Plaidoyer TAP pour une Action Climat Accélérée .....	7
4. Candidature à un projet TAP et procédure de sélection .....	9
5. Appel à partenariat .....	11

# PROGRAMME D' ACTIONS TRANSFORMATRICES (TAP)

*Exploitions le potentiel de l'action climat locale et infranationale*

## 1. Déclaration d'Action

Le TAP a pour objectif **d'améliorer l'accès des villes et des régions aux flux de capitaux existants**, de catalyser et d'accélérer l'accès à de nouvelles sources de financement et de **maximiser l'investissement dans les développements urbains bas carbone et résilients, ainsi que dans les processus de gouvernance liés.**

Le TAP :

- S'inscrit dans le cadre de la Feuille de route climat des Gouvernements Locaux ;
- Est motivé par l'«Agenda d'Action Paris-Lima» de la Présidence péruvienne de la COP20 et de la Présidence française de la COP21 ;
- Est encouragé par la Plateforme NAZCA opérée par le Secrétariat de la CCNUCC ;
- Est en soutien au *Compact of Mayors* et au *Compact of States and Regions* ;

The TAP est développé:

- En collaboration avec d'autres réseaux de collectivités (R20, UCLG, C40, Eurocities, CEMR...) ;
- En synergie avec les membres de la *Cities Climate Finance Leadership Alliance (CCFLA)* (e.g. AFD, GIB, WWF, GEF, WB...) ;
- En partenariat avec d'autres institutions-clés.

**Le TAP est initié et piloté par l'ICLEI – Local Governments for Sustainability (ICLEI). L'initiative sera présentée dans le Pavillon organisé pour la COP21, pour lequel la Ville de Paris et la Ville de Bristol, Capitale verte de l'Europe 2015, seront co-hôtes - du 30 novembre au 11 décembre 2015.**

C'est à l'échelle infranationale – en particulier à l'échelle des villes et des régions – que la lutte contre les changements climatiques peut être la plus efficace. Les centres urbains sont responsables d'une part non négligeable des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), tout en étant le lieu où est mise en œuvre la majorité des actions climat pouvant contribuer significativement à l'atteinte des objectifs climatiques internationaux.

Par ailleurs, les villes, en particulier au sein des pays en développement et des économies émergentes, doivent faire face à des niveaux d'urbanisation sans précédent – le nombre d'habitants des villes devrait doubler entre 2010 et 2050 – rendant ainsi urgente une action climatique locale efficace. Accueillir un tel nombre d'habitants, fournir des services adaptés, établir des infrastructures durables et créer les cadres politique, économique et social devant permettre des modes de vie sains, dignes et vertueux sur le plan climatique sont des tâches qui requièrent un réajustement drastique des mécanismes de financement, mettant l'accent sur un soutien programmatique et intégré à l'action climatique plutôt que sur des mesures isolées et sans cohérence.

Un prérequis fondamental pour cela est la nécessaire re-conceptualisation du rôle des gouvernements locaux et infranationaux afin d'optimiser leurs efforts en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Un obstacle central à la mise en œuvre des nombreuses et indispensables actions climat locales et infranationales à travers le monde est la série de difficultés rencontrées dans l'accès aux financements, ainsi que le manque de projets financièrement viables. Alors que des institutions financières majeures et des gouvernements nationaux lancent des programmes de soutien financier spécifiquement destinés aux gouvernements locaux et infranationaux, les critères d'admissibilité pour de tels programmes sont souvent difficiles à atteindre au vu du manque de ressources dont disposent ces gouvernements pour concevoir et soumettre des projets, puis les gérer au quotidien, les suivre et les évaluer. Cela se traduit par des retards dans l'accès aux financements malgré l'existence de sommes considérables allouées au climat. Dans certains pays la situation est compliquée davantage par un cadre légal ne permettant pas au niveau infranational de bénéficier de financements directs. La législation nationale peut donc être un obstacle supplémentaire à l'accélération de l'action climat locale et infranationale.

La Déclaration des maires et des dirigeants territoriaux sur le changement climatique de Nantes (2013) a encouragé les Etats à adopter un plan d'action durant la COP21 afin d'impliquer les gouvernements locaux et infranationaux dans les politiques climatiques d'atténuation et d'adaptation, et de les soutenir par des financements, un accès aux technologies et des moyens techniques renforcés. Une proposition similaire a été incluse dans le rapport technique préparé par le Secrétariat de la CCNUCC et les Coprésidences du Groupe ADP en 2014.

De même, en dépit :

- 1) De politiques, expériences et pratiques climatiques robustes ;
- 2) De l'existence de technologies ayant fait leurs preuves dans les domaines du traitement de l'eau et des déchets, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ;
- 3) D'outils et mécanismes financiers complets ;

La plupart des décideurs au niveau local et infranational ne dispose pas des connaissances et des clés de compréhension requises pour mettre en marche des actions réellement transformatrices.

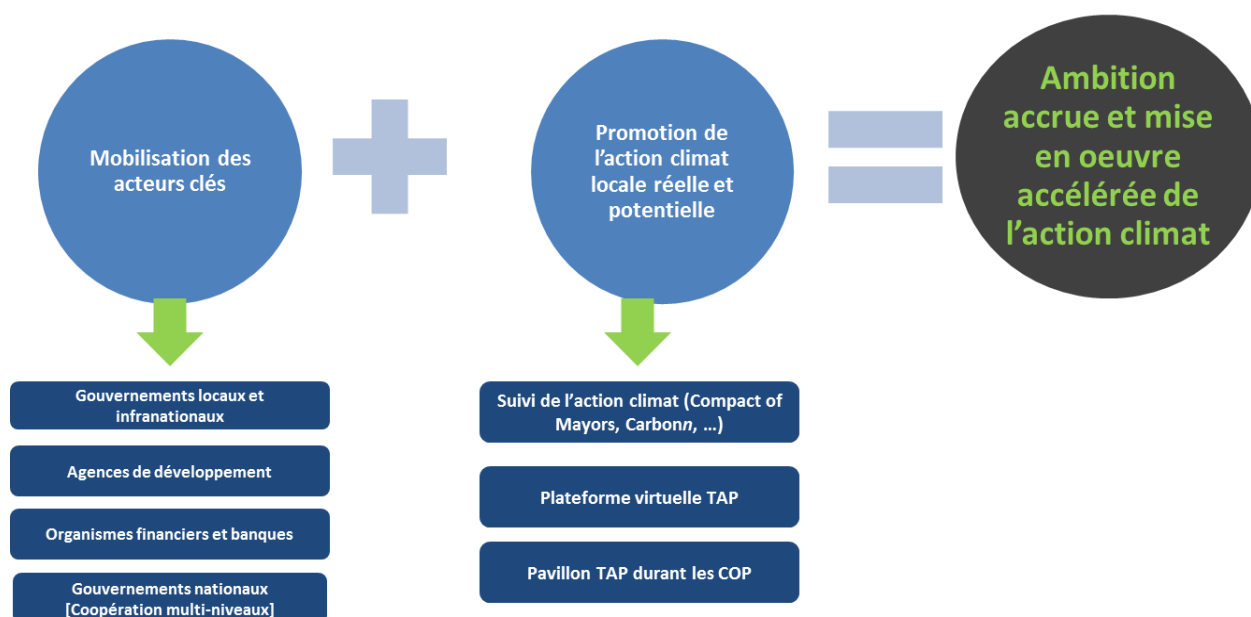
Le manque de vision d'ensemble concernant les exigences liées à la transition vers une économie verte implique qu'ils ne sont pas correctement outillés pour mener des études de faisabilité préfigurant des portefeuilles de projets financièrement viables.

Cela conduit les investisseurs à percevoir ce type de projets comme trop risqué. De ce point de vue, la formation et le soutien technique aux échelons infranationaux à travers une approche pratique, de même que l'intégration des aspects politique, technologique et financier est central.

Le Programme d'Actions Transformatrices (TAP) répond à ces problématiques liées au financement d'actions climat infranationales en proposant un mécanisme d'accompagnement permettant aux gouvernements locaux et infranationaux de s'équiper des outils et connaissances nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des actions transformatrices.

## 2. Le Programme d'Actions Transformatrices (TAP) en bref

### Qu'est-ce que le TAP ?



Le **Programme d'Actions Transformatrices (TAP)** est le résultat d'un effort inclusif et coopératif de la part des réseaux de gouvernements locaux et infranationaux afin d'accélérer la mise en œuvre d'actions climat par ces derniers en intensifiant leurs investissements et leur implication dans les mécanismes nationaux et internationaux d'assistance technique, de transfert de technologie et de financement.

Le TAP vise à :

- Soutenir l'investissement climat dans les centres urbains sur les dix prochaines années
- Augmenter la qualité et la portée de l'action climat locale et régionale ;
- Créer des mécanismes de soutien pour aider les villes et les régions à mettre au point des projets financièrement viables et transformateurs ;
- Contribuer à l'élaboration de nouveaux mécanismes de financement pour l'action climat locale et régionale ;
- Renforcer la confiance entre les gouvernements locaux et infranationaux d'une part et les institutions financières et investisseurs d'autre part afin de diminuer la perception actuelle du risque ;
- Encourager des procédures régulières de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets ;
- Promouvoir la coopération et la gouvernance multi-niveaux en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ;
- Augmenter la visibilité de l'action climat locale et infranationale aux niveaux national et international ;
- Développer des mécanismes de soutien permettant de repérer des opportunités de financement ainsi que des obstacles potentiels.

### 3. Les quatre piliers d'action du TAP

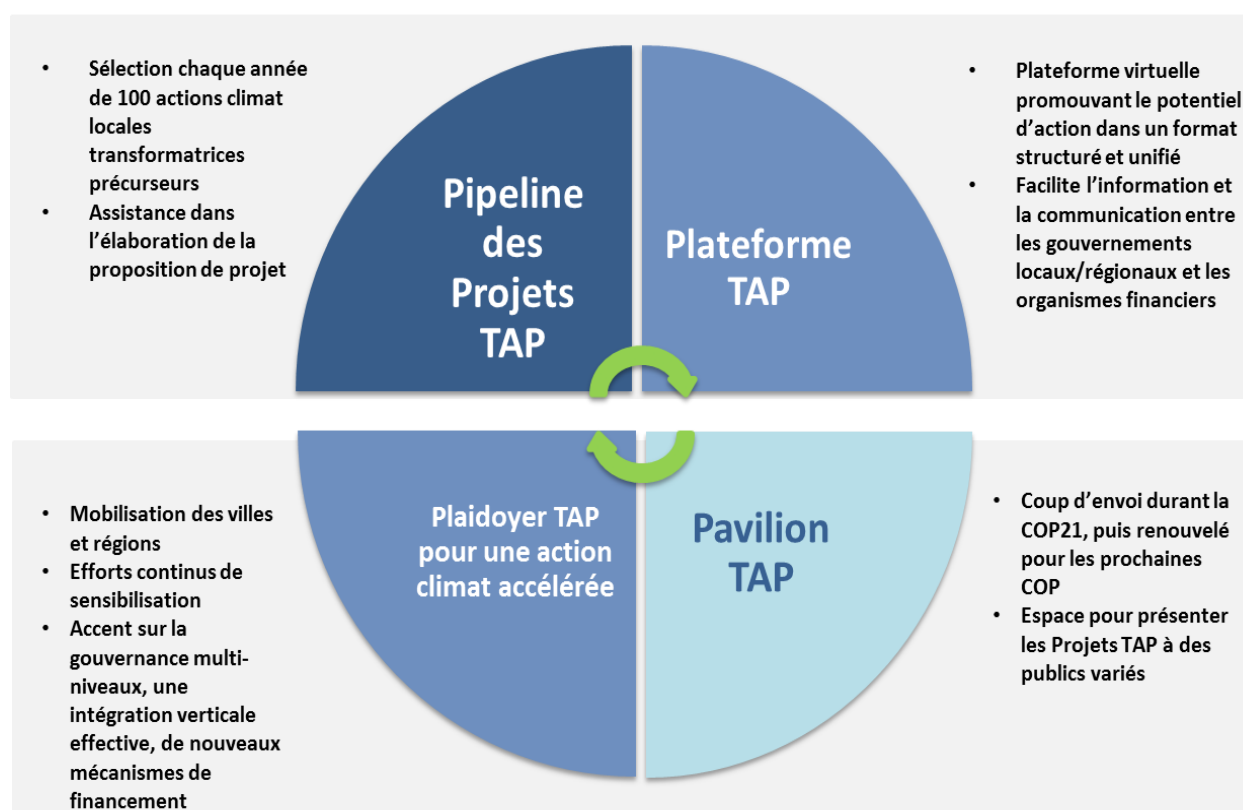
Le TAP est un programme de long terme qui rassemblera et présentera des actions d'atténuation et d'adaptation ambitieuses, transversales, inclusives et innovatrices menées par les gouvernements locaux et infranationaux. Sont concernées les projets et plans d'action ayant d'une part le potentiel de contribuer de façon significative au régime international de coopération sur le climat dans les périodes pré- et post-2020 ; d'autre part, ayant un besoin clairement identifié de financement et/ou de support technique.

Le TAP sera lancé officiellement à l'occasion de la Conférence de la CCNUCC à Paris-Le Bourget (COP21/CMP11), du 30 novembre au 11 décembre 2015.

A travers le TAP, chaque année durant la Conférence des Parties de la CCNUCC, un nombre croissant d'actions transformatrices, clairement définies et prêtes à être mises en œuvre, seront apportées à la table des négociations internationales sur le climat et présentées aux partenaires. Un nombre de 100 propositions annuelles est envisagé pour le moment, représentant de façon équitable des gouvernements locaux et infranationaux de tailles variées à travers le monde.

Durant ces deux phases (pré- et post-2020), les objectifs du TAP seront traduits en actions à travers les piliers suivants:

#### Les 4 piliers d'action du TAP



### 3.1 Le Pipeline des Projets TAP

Le Pipeline est une collection de projets et plans d'action TAP (maximum 100) sélectionnés chaque année et présentés lors de la Conférence des Parties (ou COP) annuelle de la CCNUCC, en commençant par la COP21 à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2011. Villes et régions sont invitées à soumettre leurs propositions de « Projets TAP » par le biais du formulaire d'application. Celles-ci seront examinées ; puis un nombre limité de projets (jusqu'à 100) seront sélectionnés et labellisés officiellement en tant que « Projet TAP », sur la base de critères prédéfinis (faisabilité démontrée, potentiel transformateur etc.).

Après sélection, les projets retenus seront classés en deux catégories :

- a. les projets « à **potentiel immédiat** » ou **PPI** (prêts pour une mise en œuvre avant 2020)
- b. les projets « à **potentiel post-2020** » ou **PP20** (pour une mise en œuvre après 2020).

Cf. la section 4.1 pour plus d'informations sur les caractéristiques de chaque type de projet.

### 3.2 La Plateforme des Actions Transformatrices

Prenant appui sur le cadre existant constitué par les plateformes majeures de *reporting* de l'action climat locale et infranationale, la Plateforme des d'Actions Transformatrices permettra aux villes et aux régions de présenter aux financeurs publics et privés leurs projets ainsi que leurs plans d'actions prêts à être mises en œuvre. Cette Plateforme virtuelle jouera le rôle d'une plateforme de facilitation au niveau international, à travers laquelle d'une part les gouvernements locaux et infranationaux pourront présenter leurs propositions et leurs besoins d'investissement associés (investissement direct ou en nature, support technique etc.), et où d'autre part les financeurs (gouvernements nationaux, agences d'aide au développement, organisations et programmes internationaux) pourront identifier les projets dont ils ont l'intention d'explorer le financement. La Plateforme sera utile aux deux types de parties en apportant la visibilité et les informations nécessaires à la fois sur les projets proposés et les priorités et procédés des institutions financières.

En renforçant la visibilité et la fiabilité des projets à l'échelle internationale, la plateforme visera à augmenter le nombre et la diversité des actions d'atténuation et d'adaptation locales et infranationales mises en œuvre dans le cadre des mécanismes financiers mondiaux.

### 3.3 Le Pavillon des Actions Transformatrices

Chaque année, durant les futures Conférences des Parties, le TAP offrira aux autorités locales et infranationales un espace physique, le **Pavillon des Actions Transformatrices**, au sein duquel elles pourront présenter leurs « Projets TAP » et rencontrer des partenaires financiers et techniques potentiels tout au long de la COP.

Le premier Pavillon des Actions Transformatrices se tiendra durant la COP21 de Paris-Le Bourget. Une sélection de 100 propositions de projets/de plans d'actions seront présentés aux délégations nationales, aux donateurs internationaux ainsi qu'aux agences de financement, des secteurs public et privé.

Ce Pavillon offrira aux représentants locaux et infranationaux une occasion d'échanger avec des partenaires potentiels, des institutions financières nationales et mondiales.

### **Informations logistiques :**

- Situé durant la COP21 dans l'espace dédié à la société civile et aux autres acteurs non-gouvernementaux (le « Village du Climat »)
- Un espace de 200m<sup>2</sup> apte à accueillir des présentations, débats, expositions mais aussi des réunions fermées
- Un espace additionnel au sein de la zone réservée aux négociations officielles – la « Zone bleue » - pour permettre des discussions confidentielles avec les délégations nationales

L'organisation et la tenue du Pavillon des Actions Transformatrices seront facilitées et accompagnées par plusieurs équipes expérimentées, membres des réseaux souhaitant s'impliquer, qui coordonneront le développement du projet, la stratégie médiatique et le plaidoyer. Ces équipes apporteront également un soutien au bon déroulement des activités menées par les gouvernements locaux au sein du Pavillon, et faciliteront leurs échanges avec les délégations nationales, les médias, et autres acteurs pertinents. Une stratégie de communication soigneusement mise au point permettra de mobiliser les acteurs pertinents avant, pendant et après la COP21.

#### **Le Pavillon des Actions Transformatrices durant la COP21 (TAP2015)**

- 30 Nov – 11 Déc. 2015 à Paris-Le Bourget, France
- Organisateurs : C40, UCLG, R20, ICLEI etc.
- Facilité par l'ICLEI
- Accueilli par la Ville de Paris et la Ville de Bristol (Capitale verte de l'Europe 2015)
- Partenaires institutionnels (sujet à confirmation) : Secrétariat de la CCNUCC, Cities Climate Finance Leadership Alliance, Troïka des Présidences des COP 19-20-21, Groupe LGMA au sein de la CCNUCC, Compact of Mayors, Covenant of Mayors, Compact of States and Regions, Feuille de route Climat des Gouvernements Locaux
- Sponsors (sujet à confirmation) : AFD, GDF Suez, Ville de Bristol, Commission européenne (projet URBAN LEDS)
- Synergie forte avec des événements parallèles tels que le Conseil mondial de l'UCLG, le City Climate Leadership Awards de C40-SIEMENS et le Sommet européen du CEMR.

### **3.4 Le Plaidoyer TAP pour une Action Climat Accélérée**

Dans la lignée des résultats obtenus en matière de plaidoyer dans le cadre de la Feuille de route Climat des Gouvernements Locaux, en support de la dynamique créée par le *Compact of Mayors* et en étroite collaboration avec les alliés et « Amis des Villes » intervenant dans les négociations climatiques, le Programme d'Actions Transformatrices a pour but d'accélérer les impacts positifs des efforts de plaidoyer aux échelles locale, nationale et internationale.

La reconnaissance de la qualité et de l'ampleur de l'action climat locale et infranationale par des entités nationales et internationales constitue un succès clé du plaidoyer en faveur du climat mené ces dernières années. Le travail de plaidoyer mené dans le cadre du TAP renforcera et approfondira les liens avec ces deux échelles et communiquera efficacement sur les avancées du programme, tout en articulant les besoins et demandes des gouvernements locaux et infranationaux, en particulier dans le domaine des finances locales pour l'action climat.

Ainsi le travail de plaidoyer développé dans le cadre du TAP permettra de créer des interactions essentielles entre les différentes sphères de débat, négociations et politiques menées aux niveaux local/infranational, national et international, tout en faisant le lien avec la mise en œuvre concrète d'actions climat au niveau local/infranational.

Par ailleurs, notre travail contribuera à renforcer et à diversifier le plaidoyer en faveur du climat :

- ✓ En augmentant les flux d'information vers et entre les gouvernements locaux et infranationaux ;
- ✓ En accompagnant les gouvernements locaux dans l'identification, la conception et la mise en œuvre de projets/plans d'action bas carbone et résilients ;
- ✓ En approfondissant le dialogue avec les gouvernements nationaux, en particulier sur les moyens de l'accélération de l'action climat à l'échelle du pays et sur une intégration verticale effective dans ce domaine ;
- ✓ En renforçant les liens avec les institutions financières nationales et internationales et les agences de développement, y compris avec la *Cities Climate Finance Leadership Alliance (CCFLA)* ;
- ✓ En poursuivant la coordination du partage d'information et des débats sur les ressources financières locales en matière de climat au sein de l'arène des négociations climatiques internationales ainsi que des forums liés – telles que les négociations de la CCNUCC/ADP, les activités relevant de l'Agenda du Développement post-2015 ainsi que la troisième Conférence Internationale sur le Financement du Développement qui se tiendra en juillet 2016.



## 4. Candidature à un projet TAP et procédure de sélection

Le Programme d'Actions Transformatrices (TAP) appelle les gouvernements locaux/ infranationaux à soumettre des propositions de projets qui soient ambitieux, transversaux et inclusifs – notre définition de « transformateur ».

### 4.1 Type de projets

Projets à potentiel immédiat - PPI	Projets à potentiel post-2020 – PP20
<ul style="list-style-type: none"> <li>Projets/plans d'action prêts pour une mise en œuvre immédiate, conçus intégralement, avec un besoin de financement clairement identifié (prêt ou subvention)</li> <li>Projets ou actions dotés d'un budget, d'un plan d'action et d'organes de gestion clairement définis.</li> <li>A mettre en œuvre avant 2020.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projets dont le concept est défini</li> <li>Projets pour lesquels un besoin de financement et/ou d'assistance technique (conseil technique/stratégique, expertise financière etc.) a été identifié</li> <li>A mettre en œuvre après 2020</li> </ul>

### 4.2 Potentiel transformateur des projets

Les projets soumis pour le TAP doivent présenter un potentiel transformateur, en particulier répondre au critère "ATI" – Ambitieux, Transversal et Inclusif – décrit ci-dessous :

Ambitieux	Transversal	Inclusif
<p><b>Projets/plans d'action nouveaux (jamais mis en œuvre auparavant)</b> Qui bénéficieront à une proportion significative de la population</p> <p><b>OU</b></p> <p><b>Projets/plans d'action existants</b> Qui seront mis en œuvre à une échelle plus large et qui bénéficieront à une part croissante de la population/ du territoire.</p>	<p><b>Population</b> Le projet doit démontrer comment les citoyens, en particulier ceux identifiés comme appartenant à des groupes défavorisés – par exemple les citadins pauvres, les personnes sans emploi, les personnes âgées, les femmes, les jeunes, les minorités ethniques etc. bénéficieront du projet sur le court et moyen terme.</p> <p><b>Cadre de vie</b> Le projet doit permettre d'améliorer divers aspects du cadre de vie en optimisant l'usage des ressources locales (air, eau, déchets, sol, biodiversité / écosystèmes, énergie) à travers différents secteurs et services.</p> <p><b>Planète</b> Contribution aux objectifs nationaux et mondiaux de développement durable.</p>	<p><b>Services municipaux</b> Au sein des services municipaux, des processus et mécanismes de coordination transversale des activités doivent être mis en place afin d'assurer une mise en œuvre et un financement effectifs du projet.</p> <p><b>Société civile</b> Les citoyens et leurs parties prenantes doivent être activement impliqués et encouragés à participer à la conception et la mise en œuvre du projet.</p> <p><b>Gouvernance multi-niveaux</b> Le projet doit s'inscrire dans un effort concret pour encourager la collaboration et la coopération avec les parties prenantes à tous les niveaux de gouvernance : municipal, local, infranational, national et régional.</p> <p><b>Entreprises</b> Afin de stimuler une croissance verte dans le secteur privé, le projet doit impliquer les entreprises et l'industrie locales.</p>

### 4.3 CALENDRIER - Processus de candidature et de sélection des projets pour le TAP2015

Quand	Etape du processus TAP	Entité responsable
Début mai 2015	Début des candidatures hors ligne	Equipe projet TAP
Début juin 2015	Début des candidatures en ligne	Equipe projet TAP
Mai + juin 2015	Webinaires pour assister les candidats dans le processus	Equipe projet TAP
15 juin 2015	1ère date limite pour les candidatures TAP	Equipe projet TAP
Juin-juillet 2015	Mise en place d'un comité de sélection des projets	Le comité de gestion (CG) TAP
15 juillet 2015	2ème date limite pour les candidatures TAP	Equipe projet TAP
15 août 2015	Dernière date limite pour les candidatures TAP	Equipe projet TAP
Août 2015	Première pré-sélection des projets TAP	CG TAP
15 septembre 2015	Après cette date, aucune candidature ne sera acceptée	Equipe projet TAP
Septembre 2015	Sélection de 100 (au maximum) de projets TAP	Comité de sélection des projets TAP (CSP-TAP)
Octobre 2015	Notification des projets lauréats	Equipe projet TAP
30 nov -11 déc 2015	Présentation d'une sélection de projets TAP au Pavillon du TAP2015 durant la COP21	Equipe du TAP, CG-TAP

### 4.4 Le TAP – Comment nous travaillons

Le TAP fait intervenir trois types d'équipes tout au long du processus de candidature et de sélection des projets :

- Une **équipe projet TAP** multidisciplinaire, responsable des activités quotidiennes de coordination et de mise en œuvre, qui travaille étroitement avec les partenaires du TAP.
- Le **Comité de gestion du TAP**, constitué des membres responsables du programme et d'une sélection de conseillers membres d'organisations partenaires. Il est responsable de la direction stratégique du TAP et du soutien à la mobilisation large des villes et régions dans le programme.
- Le **Comité de sélection des projets TAP**, constitué de représentants des réseaux de gouvernements locaux et infranationaux, d'institutions financières, de banques et agences de développement, etc. Il est responsable de la sélection des 100 projets/plans d'action TAP

pour 2015 qui nécessitent un financement, qui recevront le soutien officiel du TAP, et qui pourront être présentés au sein du Pavillon TAP2015 durant la COP21 de Paris-Le Bourget.

## 5. Appel à partenariat

Le TAP a pour objectif d'être un **programme inclusif**. Nous encourageons les réseaux de villes nationaux, régionaux et mondiaux, de même que les institutions financières publiques et privées, les organisations internationales et les ONG travaillant avec les villes et gouvernements locaux sur le climat, à devenir des **partenaires officiels** du TAP et à aider à mobiliser des actions transformatrices à travers leurs réseaux.

Nous invitons toutes les organisations de développement et les institutions financières à rejoindre le TAP, à contribuer à l'élaboration de nouvelles méthodes de financement de l'action climat locale et infranationale, et à soutenir les villes et régions qui manquent de moyens clés pour développer leurs actions climat.

### ▪ Quel est le rôle d'un partenaire ?

- Les gouvernements locaux et infranationaux peuvent aider d'autres villes et régions à développer des projets financièrement viables ;
- Les gouvernements nationaux peuvent manifester leur intérêt pour financer les projets présentés dans le cadre de programmes nationaux ;
- Les donateurs peuvent indiquer s'ils disposent de subventions disponibles pour le financement de projets climat locaux/infranationaux ;
- Les institutions financières publiques et privées peuvent indiquer leurs critères et intérêts géographiques et/ou thématiques de financement ;
- Les organisations internationales, ONG et autres sont vivement invitées à apporter leur expertise dans le développement de projets financièrement viables.

### ▪ De la part de nos membres et de nos partenaires, nous sollicitons un engagement triple :

#### ❖ Un appui :

- ✓ Au Pavillon TAP2015 durant la COP21, le lieu de rencontre physique du TAP et de négociations qui y sont liées durant la COP21 ;
- ✓ A la première phase du TAP, 2016-2020, qui débutera à l'occasion de la COP21.

#### ❖ Une collaboration à l'appel à "100 Actions Transformatrices" à travers:

- ✓ L'identification d'actions climat locales éligibles – clairement définies et transformatrices ;
- ✓ Un soutien technique aux gouvernements locaux et infranationaux dans leur processus de candidature, en amont de la COP21, afin que les projets proposés puissent remplir les critères minimaux pour pouvoir figurer sur la Plateforme TAP (assistance en matière de planification, de mesure, d'accès à l'information) ;
- ✓ La participation active au travail du Comité de gestion du TAP.

#### ❖ Un financement :

- ✓ Devenir partenaire financier du TAP2015 et/ou contribuer aux efforts de levée de fonds ;

- ✓ Contribuer activement à élargir l'éventail d'acteurs financiers pour la première phase du TAP (2016-2020) ;
- ✓ Collaborer avec la *Cities Climate Finance Leadership Alliance*.

## Contact:

Bureau du Secrétaire Général	Equipe du TAP
ICLEI - Local Governments for Sustainability Secrétariat mondial Bureau du Secrétaire Général Bonn, Allemagne  <a href="mailto:secretary.general@iclei.org">secretary.general@iclei.org</a>  Tel.: +49-(0)228 / 976 299-00	<b>Marie-Sophie Beier</b> Coordinatrice COP21  Pour le programme TAP: <a href="mailto:tap@iclei.org">tap@iclei.org</a>  Pour le Pavillon TAP2015 : <a href="mailto:cop21.pavilion@iclei.org">cop21.pavilion@iclei.org</a>
<a href="http://www.tap-potential.org">www.tap-potential.org</a>	